

## Volontariats et chantiers de bénévoles

### SERVICE CIVIQUE ET CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Les associations du réseau Cotravaux accueillent des volontaires « long terme », notamment dans deux cadres soutenant l'engagement des jeunes : le contrat de service civique (SC) et les volontariats du corps européen de solidarité (CES). Ces deux cadres ont de grandes similitudes : ils s'adressent à des jeunes (avec une différence d'âge inférieur et supérieur) ; dans une démarche d'éducation populaire, d'éducation non-formelle, inclusive (projets ouverts à toutes et tous, sans compétence ou expérience préalable + accompagnement et formation) ; pour participer à des projets de solidarité, d'intérêt général et contribuer au développement d'une citoyenneté ouverte et active et d'une société plus juste, d'un développement plus durable.

Les mots utilisés par l'un et l'autre des programmes ne sont pas identiques, en prenant comme référence les 8 principes fondamentaux du service civique nous souhaitons pouvoir mettre en parallèle les mots utilisés dans le programme européen, qui relèvent d'une même notion, pour vérifier s'il y a bien compatibilité, adéquation, entre les deux formes de volontariat.

Rappelons ici que la loi créant le service civique a précisé en 2010 que le service volontaire européen était une forme de service civique. Le Code du service national n'a pas été actualisé avec les nouvelles générations de programmes européens, mais les volontariats du corps européen de solidarité sont bien considérés comme une forme de service civique. L'Agence du service civique gère aussi les programmes européens Erasmus+ Jeunesse & sport et Corps européen de solidarité.

**Les deux formes de volontariat sont suffisamment proches dans leurs nature et objectifs pour ne pas faire de différence a priori dans un travail sur les postures et rôles des volontaires dans un projet associatif et sur des actions comme les chantiers de bénévoles. Cela semble d'autant plus important de trouver des règles communes aux deux formes de volontariat que se retrouvent souvent des volontaires des deux cadres dans les mêmes équipes. S'il doit y avoir différence de traitement (au-delà des modalités financières et pratiques de type assurances et couverture sociale), il faut pouvoir le justifier auprès des volontaires comme des structures qui les accueillent.**

Étant interpellés sur l'adéquation des chantiers avec les 8 principes fondamentaux du service civique, nous avons tenté l'exercice. Il s'agissait d'une part de voir comment la participation à l'animation d'un chantier de bénévole s'intègre dans un projet de volontariat, et n'est pas contradictoire avec les principes fondamentaux, et d'autre part de considérer le cas des volontariats ayant comme support un chantier (volontaires ayant comme projet de service civique ou CES la réalisation d'un chantier).

**Dans ce premier document, nous posons les bases données par les textes de référence de Cotravaux, qui définissent les principes généraux auxquels les associations adhèrent.**

**Sur cette base, pourront être plus concrètement questionnés les éléments jugés comme contradictoires avec le statut ou la nature des volontariats (SC ou CES), ce qui permettra de mieux cerner les problèmes et de travailler sur des critères ou principes partagés entre les associations, l'Agence du Service Civique et les services déconcentrés.**

## LES CHANTIERS DE BÉNÉVOLES EN BREF

Nés en 1920 et développés après la seconde guerre mondiale, les « chantiers de travail volontaire », font l'objet d'un soutien fort de l'État français avec la création de COTRAVAUX – Association de Co-gestion pour le travail volontaire des jeunes, en 1959. Dans la structuration d'une politique jeunesse, l'axe de cette cogestion est alors de : **Permettre d'associer plus largement la jeunesse à des tâches d'intérêt général.**

Au cours des années, les circulaires et instructions ministérielles ou interministérielles rappellent la place des chantiers de jeunes bénévoles dans les politiques publiques, avec leur spécificité pédagogique : « Le chantier de jeunes bénévoles permet à des jeunes, à travers la réalisation collective d'une activité utile, un apprentissage de la vie de groupe, de la relation à autrui et du respect de chacun au sein de ce groupe. Il favorise une rencontre interculturelle, voire internationale, dans laquelle se trouvent impliquées des personnes d'origines sociale, culturelle et géographique différentes » (dernière instruction interministérielle – 2001). En 2013 et 2015, dans le cadre de #PRIORITÉ JEUNESSE, des brochures sont publiées sous le titre **Les chantiers de jeunes bénévoles – 100 ans d'innovation aux services des politiques de jeunesse et du développement local**, avec les témoignages de ministères disant pourquoi ils s'engagent avec les chantiers de jeunes bénévoles. En 2008, une *Charte nationale des chantiers de bénévoles*, est adoptée, reprenant comme double objectif des chantiers : *Permettre la réalisation, dans le cadre d'une démarche bénévole et volontaire, d'un travail concret, utile à la collectivité, valorisant et formateur, et qui favorise la prise de responsabilités. Offrir l'opportunité, en particulier à des jeunes d'horizons variés, de vivre une expérience originale de vie collective.*

Cette Charte, approuvée par le ministre chargé de la jeunesse, sera la référence pour la reconnaissance des chantiers comme séjours spécifiques des ACM (Arrêté du 23 décembre 2008 – Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative).

### LES CHANTIERS CÔTÉ RÉGLEMENTATION :

Les chantiers de jeunes bénévoles, lorsqu'ils sont organisés pour des jeunes mineurs, répondent à la réglementation des **Accueils collectifs de mineurs** et peuvent être déclarés en séjours de vacances ou en séjours spécifiques.

Les chantiers organisés pour des personnes majeures ne sont eux soumis à aucune réglementation spécifique.

## LES ENGAGEMENTS COMMUNS DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE COTRAVAUX

Les statuts de Cotravaux fixent notamment comme règles d'adhésion au réseau :

3. Être ouverte à tous sans discrimination confessionnelle, politique, d'âge, de sexe, de nationalité ou raciale,
5. Faciliter l'accès de tous à un travail volontaire, à une vie en collectivité, à la culture, et être ouverte aux échanges internationaux,
6. Ne pas porter atteinte aux intérêts des travailleurs salariés.

### TEXTE DE RÉFÉRENCE DE COTRAVAUX : LA CHARTE DU TRAVAIL VOLONTAIRE

Adoptée en 2013, la Charte du travail volontaire actualise des textes de références antérieurs, et réaffirme le travail volontaire (chantiers et volontariats) de plain-pied dans l'éducation populaire, avec une autre approche du travail et du loisir. La Charte pose des affirmations et des questionnements généraux et intègre deux focus, l'un sur les chantiers de bénévoles, l'autre sur les volontariats.

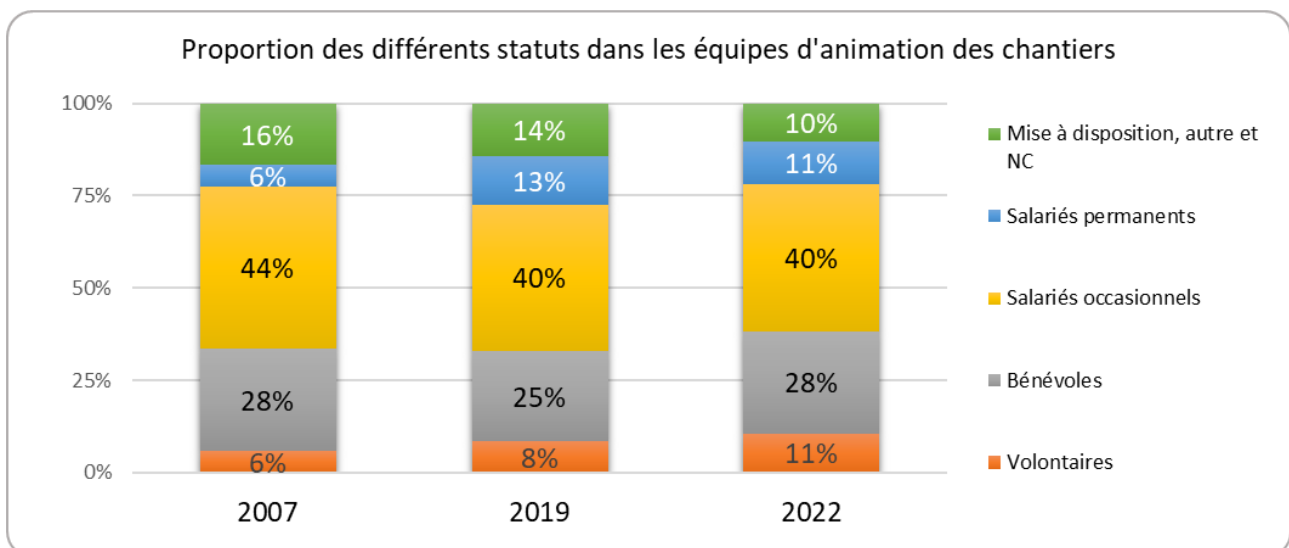
Ce texte est la référence commune des associations membres de Cotravaux, pour les chantiers comme pour les volontariats. Ces principes sont déclinés par chaque structure, avec son projet associatif et ses domaines d'actions spécifiques.

## L'ENCADREMENT DES CHANTIERS – DES ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Depuis toujours, des « volontaires long terme » participent à la vie des associations du réseau Cotravaux. Avant le développement du Service Civique, il s'agissait essentiellement de volontaires internationaux présents plusieurs mois dans les structures et participant notamment à préparer et animer les activités et les chantiers de bénévoles, les chantiers internationaux en France.

En 2007 (première année de statistiques incluant des données sur les équipes d'animation), les personnes identifiées comme volontaires représentaient 6% du total des animateurs et animatrices. Il s'agissait notamment de volontaires du programme « Service Volontaire européen », mais aussi de volontaires n'entrant pas dans le cadre du programme européen (autres pays ou volontaires plus âgés).

En 2019, dernière année « avant COVID », le Service Civique s'est développé. Les associations accueillent ainsi quatre fois plus de volontaires qu'en 2007 (près de 800 volontaires en France dans l'année 2019, contre 200 en 2007). La proportion de volontaires dans les équipes d'animation augmente seulement de 2% par rapport à 2007. En 2022, le volume total de volontaires sur les projets en France est légèrement inférieur à 800. Près de 130 de ces volontaires vont participer à l'encadrement des chantiers. Avec un total de près de 1200 animateurs et animatrices en 2022, les volontaires, Service Civique ou CES long, représentent alors 11% des équipes d'animation.



Ces statistiques nivellent évidemment les différences entre associations, et, dans la même association, entre différents projets. Mais on constate que, globalement, les volontaires ne tiennent pas une part prédominante dans l'animation des chantiers, que la part des personnes salariées représente toujours plus de 50%, et n'est pas impactée par l'augmentation du nombre de volontaires accueillis dans les associations. Les bénévoles représentent encore 25% au moins des animateurs et animatrices.

Les différences entre associations sont significatives. Certaines, et notamment des associations locales, ont des équipes d'animation entièrement bénévole.

Au total, plus de la moitié des chantiers ont des bénévoles dans leur équipe d'animation, et 30% des volontaires, alors que 33% des chantiers ont des équipes d'animation exclusivement composées de salarié-es.

**Il n'y a donc pas de modèle, cette diversité reflète d'une part les différentes identités des projets associatifs eux-mêmes, et d'autre part les difficultés de « fidélisation » des bénévoles, qui s'inscrivent peu dans la durée, malgré les parcours de formation que les associations peuvent leur offrir.**

<p style="text-align: center;"><b>1</b></p> <p style="text-align: center;">Intérêt général</p>	<p><b>Code du SN</b> : Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger auprès d'une personne morale agréée. Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne (Article L120-1)</p> <p><b>8 principes</b> : Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.</p>
<p style="text-align: center;">CES : Activités de solidarité</p>	<p><i>CES : vaste éventail de domaines, tels que l'intégration des migrants, les défis environnementaux, la prévention des catastrophes naturelles, l'éducation et les activités pour la jeunesse, la conservation du patrimoine culturel et l'aide humanitaire.</i></p>
<p><b>CHARTRE DU TRAVAIL VOLONTAIRE - Des affirmations</b></p> <p><i>S'il consiste en une production concrète, matérielle ou immatérielle, le travail volontaire contribue dans le même temps à l'intérêt général, en améliorant l'espace et les conditions de vie d'une population, en réalisant une animation culturelle ou sociale d'un territoire, en développant du lien social, de la citoyenneté, en luttant contre les exclusions et les préjugés...</i></p> <p><b>FOCUS Chantiers de bénévoles</b></p> <p><b>UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS UN PROJET D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Au service de l'intérêt général.</i></li> <li>- <i>En lien avec le tissu local et associatif.</i></li> <li>- <i>Améliorant le cadre de vie, l'environnement relationnel, culturel, matériel ou naturel des groupes et des personnes.</i></li> <li>- <i>Dans une démarche de développement durable.</i></li> <li>- <i>Dont sont acteurs et que s'approprient la collectivité bénéficiaire et les personnes qui la composent.</i></li> <li>- <i>Permettant une découverte de régions, de coutumes et de cultures.</i></li> </ul>	
<p><b>Notre vision : le travail volontaire (chantier et volontariats) est en rapport avec le collectif : il se réalise au profit d'un collectif et il s'inscrit dans un collectif, dans un cadre organisé.</b></p> <p>Les « missions d'intérêt général » peuvent être dans des domaines variés, tout comme les chantiers. La préservation et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine rentrent dans l'intérêt général, lorsque que le travail réalisé n'est pas au bénéfice d'un seul particulier mais bien d'un collectif, de la population locale, de l'animation et du développement local.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vie de groupe et la réalisation de l'action chantier prévue doivent être accompagnées et guidées pour atteindre les objectifs de rencontre interculturelle et de réalisation valorisante et valorisée. Participer à l'organisation et à l'animation d'un chantier relève ainsi bien de l'intérêt général.</li> <li>• Organiser un projet de volontariat autour d'un chantier, que ce soit dans le domaine de la préservation du patrimoine ou de l'environnement, de la rénovation de structures collectives ou d'habitat dégradé est bien agir pour la société, dans l'intérêt général.</li> </ul>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	

<p style="text-align: center;">②</p> <p style="text-align: center;">Citoyenneté</p>	<p><b>8 principes</b> : Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de citoyenneté et d'ouverture sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil ou via les formations qu'ils reçoivent.</p>
<p style="text-align: center;">CES</p>	<p><i>renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au delà</i></p>
<p><b>CHARTE DU TRAVAIL VOLONTAIRE - Des affirmations</b></p> <p><i>Face à des attitudes de consommation de loisirs et de divertissements, le travail volontaire est une proposition d'actions créatrices de lien social et formatrices.</i></p> <p><b>FOCUS Chantiers de bénévoles</b></p> <p><b>UN LIEU D'APPRENTISSAGE ET D'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA SOLIDARITÉ À TRAVERS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Une démarche volontaire de la personne pour une action bénévole portée par un collectif.</i></li> <li>- <i>Une posture participative et non consumériste.</i></li> <li>- <i>Un travail concret, valorisant et formateur.</i></li> <li>- <i>Une pratique de la vie collective au quotidien.</i></li> <li>- <i>Une découverte de soi, des autres, à travers les différences.</i></li> <li>- <i>Un apprentissage de la solidarité à l'intérieur et à l'extérieur du groupe.</i></li> <li>- <i>Une pratique du dialogue comme mode de résolution des conflits.</i></li> </ul>	
<p><b>Notre vision : ni occupationnelles, ni palliatives, les actions des volontaires s'ancrent dans une démarche d'éducation populaire, émancipatrice</b></p> <p>Ancrées dans une démarche d'éducation populaire les chantiers sont des espaces d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté, prise comme contribution à la vie de la cité, en prenant conscience de son environnement et en grandissant en capacité de comprendre et d'analyser les situations et les effets positifs et négatifs des actions. L'ouverture au monde est une évidence sur les chantiers de bénévoles qui regroupent des personnes venant d'horizons sociaux, culturels et géographiques différents.</p> <p>Participer à la préparation, à l'organisation à l'animation et à l'évaluation d'un chantier est un parcours proposé, qui permet aux volontaires de connaître et de comprendre les enjeux du chantier, d'acquérir des méthodes pour favoriser la rencontre interculturelle, la vie de groupe et la gestion non-violente des conflits et de se familiariser avec des gestes techniques qu'ils sauront retransmettre aux bénévoles du chantier. Ce parcours accompagné, alliant connaissances, analyses, responsabilisation... participe à ce que nous voyons dans une citoyenneté active et responsable.</p>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	

<p style="text-align: center;"><b>3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Mixité</b></p>	<p><b>Code SN</b> : Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale (Code SN Article L120-1)</p> <p><b>8 principes</b> : Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une expérience de mixité aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires aux profils variés avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.</p>
<p style="text-align: center;"><b>CES</b></p>	
<p><b>CHARTRE DU TRAVAIL VOLONTAIRE – Une volonté politique</b></p> <p><i>Le travail volontaire s'est construit sur une volonté de rapprochement des individus et comme un outil de mixité permettant de dépasser les frontières nationales, politiques, philosophiques, religieuses, culturelles, sociales ou entre les générations. A la fois par ce qu'il produit et au travers de ceux qu'il réunit, le travail volontaire a pour ambition de construire une société plus solidaire.</i></p> <p><b>FOCUS Chantiers de bénévoles</b></p> <p><b>UNE PROPOSITION DE MOBILITÉ, DE BRASSAGE ET DE MIXITÉ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunissant des personnes ayant des origines, des parcours, des convictions différentes.</li> <li>- Pour dépasser les frontières, nationales, sociales, culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses.</li> <li>- Favorisant la rencontre entre générations.</li> <li>- Contribuant à un rapprochement rural – urbain.</li> <li>- Facteur de cohésion sociale par l'apprentissage du vivre ensemble.</li> <li>- Dans une dynamique européenne et internationale.</li> </ul>	
<p><b>Notre vision : des espaces de rencontres interculturelle, internationales, intergénérationnelles, multi-partenariales...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le chantier de bénévole est par nature un lieu de brasse et de mixité. Participer à son organisation et son animation permet une nouvelle expérience de rencontre interculturelle, en ayant été préparée et formée à la vie d'un groupe interculturel, par expérience personnelle pendant le volontariat et par des temps de formation.</li> <li>• Les chantiers collectifs de volontaires sont des projets particulièrement adaptés à la mixité des profils. Projets de groupe, ils permettent d'accueillir des jeunes de différents niveaux d'études et sans prérequis de compétence. Les travaux manuels mettent en valeur des jeunes qui ont plus l'habitude de travailler de leurs mains que beaucoup de jeunes qui poursuivent des études élevées. Le chantier, vie collective et réalisation d'une action, est une espace propice pour que chacun et chacune trouve sa place, évolue dans des pratiques, découvre de nouveaux domaines et des techniques, se révèle, dans la vie du groupe ou dans une pratique manuelle ou culturelle. Le chantier collectif (groupe de volontaires, SC et CES) est un vrai outil de mixité, du fait même de la possibilité de combiner les profils dans la composition d'un groupe.</li> </ul>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	

<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Accessibilité</p>	<p><b>8 principes</b> : Les missions de Service Civique doivent être accessibles à tous quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la motivation des jeunes à s'engager. .</p>
<p style="text-align: center;">CES</p>	<p><i>Le CES vise également à fournir à tous les jeunes un accès égal aux possibilités offertes dans le cadre de ses actions</i></p>
<p><b>CHARTRE DU TRAVAIL VOLONTAIRE - Des affirmations</b></p> <p><i>Ouvert à tous, à tout moment de sa vie, quels que soient son âge, son genre, sa culture, sa nationalité, ses compétences, le travail volontaire est l'un des moyens, pour chacun quelle que soit sa condition, d'user de son libre arbitre et de son temps libre, de découvrir de nouveaux espaces de vie et d'activités, d'exprimer son engagement au sein de la société.</i></p> <p><i>Engagement librement choisi par lequel une personne fait le choix d'être acteur d'un projet, le moteur du travail volontaire est la motivation, qui remplace les critères habituels de qualifications, compétences particulières, expériences préalables, du monde de l'emploi.</i></p>	
<p><b>Notre vision : une variété de projets et de possibilités d'engagements pour que toutes et tous trouvent leur place</b></p> <p>Le chantier est par nature un lieu accessible à toutes et tous, sans prérequis (sauf les conditions matérielles et l'environnement du chantier, et les mesures de sécurité sur le site ou dans l'action).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'organisation et l'encadrement d'un chantier ne demande pas d'avoir un diplôme ou une expérience préalable à l'entrée en SC ou CES. C'est pendant le volontariat, en participant à un chantier, en ayant des temps d'échanges, de formation, que les volontaires découvrent le monde du chantier et vont pouvoir préparer un chantier et intégrer une équipe d'animation.</li> <li>• Les chantiers collectifs de volontaires sont aussi des projets très accessibles (sauf contraintes matérielles et de sécurité). Des jeunes peuvent se trouver plus à l'aise dans des travaux manuels que dans des projets impliquant directement des relations avec des publics. Le chantier permet souvent de voir au fur et à mesure ce que l'on a contribué à construire, à améliorer, et c'est un facteur positif pour redonner confiance à des jeunes peu valorisés par ailleurs. Voir aussi les arguments plus haut sur la Mixité.</li> </ul>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	

<p style="text-align: center;">5</p> <h2 style="text-align: center;">Complémentarité</h2>	<p><b>8 principes :</b> Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des actions socialement innovantes et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.</p>
<h2 style="text-align: center;">CES</h2>	<p><i>Les projets de volontariat permettent aux jeunes de prendre part à des activités de solidarité contribuant aux travaux quotidiens des organisations participantes, au bénéfice ultime des communautés au sein desquelles ces activités sont menées.</i></p>
<p><b>Statuts :</b> « ne pas porter atteinte aux intérêts des travailleurs salariés »</p> <p><b>CHARTRE DU TRAVAIL VOLONTAIRE - Des affirmations</b></p> <p><i>S'il est enrichissant pour la personne, et utile pour la société, le travail volontaire n'est pas source de profit pécuniaire ni pour le volontaire ni pour la structure au sein de laquelle celui-ci le réalise.</i></p> <p><b>Focus Voluntariats :</b></p> <p><i>Le volontariat, conçu comme un engagement citoyen, n'est pas soumis à un statut, il a une place spécifique et ne peut remplacer ni un stage, ni un emploi, ni un programme d'insertion professionnelle.</i></p>	
<p><b>Notre vision : les volontaires ? Utiles (évidemment !) mais non indispensables !</b></p> <p>Les associations ont fait une place particulière aux volontaires, les projets associatifs ont évolué et des actions se sont développées avec des volontaires dans les cadres nouveaux (SC et CES).</p> <p>Les équipes d'animations sont encore dans certaines associations et certains projets, composées de bénévoles. C'est aussi un parcours d'engagement et de montée en compétences qui est proposé aux volontaires long terme : participation à un chantier comme bénévole, formations, connaissance des projets, participation à l'organisation ou co-animation de chantiers, etc. S'il est aussi courant d'avoir des personnes salariées dans l'équipe d'animation, notamment pour les aspects techniques, ce n'est pas du tout une généralité pour les chantiers, et les associations du réseau partagent aujourd'hui la volonté de reconstituer un vivier interne (« fidélisation des animateurs et animatrices ») pour que les personnes qui participent à l'animation ou l'encadrement d'un chantier portent les valeurs et les pratiques de l'association.</p> <p>Nous défendons la place des volontaires en Service Civique ou en CES long terme dans les équipes d'organisation et d'animation des chantiers adulte (sur les chantiers ados, les règles ACM s'appliquent et les volontaires sont en plus de l'effectif réglementaire pour les séjours de vacances, même si qualifié BAFA ou équivalent).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 volontaire n'est pas seul responsable d'un groupe, un référent est identifié et joignable, même s'il n'est pas avec le groupe en permanence, notamment la nuit</li> <li>• La pédagogie chantier et éducation populaire vise la prise de responsabilité et l'autonomie, des personnes comme des groupes. Les chantiers ont aussi pu être des expériences d'« autogestion », et les équipes d'animation sont aujourd'hui très diverses, bénévoles expérimentés, salariés temporaires ou permanents des structures... Les volontaires long terme ont toujours eu leur place dans ces dynamiques.</li> </ul> <p>Ainsi, si les volontaires ont toute leur place dans les équipes d'animation, s'ils vivent avec le groupe, et apportent beaucoup dans la dynamique chantier (ils sont de la même génération que la majorité des volontaires et facilitent les échanges et la vie de groupe), ils ne sont pas indispensables au fonctionnement de l'association ou du chantier, et l'action reste bien sous la responsabilité d'un référent de la structure.</p> <p style="text-align: right;"><i>Voir la page sur les statistiques en haut du document</i></p>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	



<p style="text-align: center;"><b>6</b></p> <p style="text-align: center;">Initiative</p>	<p><b>8 principes</b> : Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire preuve d'initiative tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.</p>
<p style="text-align: center;">CES</p>	<p><i>les activités de solidarité, ainsi que toute autre activité connexe soutenue (par ex. mesures en matière de qualité et mesures d'appui) ont pour but de produire les résultats principaux suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• amélioration des aptitudes et compétences en vue d'un développement sur les plans personnel, éducatif, social, civique, culturel et professionnel;</li> <li>• participation plus active à la vie démocratique et à la société de façon générale;</li> <li>• amélioration de l'aptitude à l'emploi et de la transition vers le marché du travail;</li> <li>• amélioration du sens de l'initiative et de l'entrepreneuriat;</li> <li>• amélioration de l'autonomisation et de l'estime de soi;</li> <li>• amélioration des compétences en langues étrangères;</li> <li>• sensibilisation accrue à la dimension interculturelle;</li> <li>• meilleure connaissance du projet européen et des valeurs communes de l'Union;</li> <li>• motivation renforcée pour participer à de futures activités de solidarité.</li> </ul>
<p><b>CHARTRE DU TRAVAIL VOLONTAIRE - Des affirmations</b></p> <p><i>Dans une démarche d'ouverture culturelle et d'apprentissages réciproques, il contribue, par les rencontres et le faire ensemble qu'il propose, à la découverte de soi-même et de l'autre ; à l'expérience du partage et de la solidarité ; aux échanges de savoir-faire comme au développement de savoir-être.</i></p> <p><i>Dans cette démarche d'éducation populaire, où se mêlent étroitement objectif individuel d'évolution personnelle et objectif collectif de transformation sociale, le travail volontaire s'appuie sur la pratique des échanges interculturels et internationaux et de réalisations collectives comme facteur de conscientisation et d'émancipation.</i></p>	
<p><b>Notre vision : Le volontariat, vecteur de responsabilisation et d'émancipation</b></p> <p>La pédagogie des chantiers de bénévoles est autour de l'action et de la vie collective, il s'agit de faciliter la construction d'un groupe qui saura prendre des décisions collectives, et où chaque personne a sa place et prend des responsabilités. « L'encadrement » d'un chantier adulte est ainsi plutôt du registre de la facilitation en ce qui concerne la vie de groupe et la relation avec son environnement, et, bien sûr, de la sécurité et de la transmission de gestes en ce qui concerne la réalisation des travaux.</p> <p>Dans une démarche d'éducation populaire, les volontaires, et les bénévoles du groupe chantier, ont une part d'autonomie, partagent des responsabilités de la vie collective.</p> <p>Pour les jeunes volontaires, qui partagent pendant 6 à 12 mois la vie de l'association et participent à la préparation des actions, la prise de responsabilités dans la gestion d'une activité, est aussi un pas important dans leur volontariat. Accompagnée par les responsables de l'association, la prise d'autonomie dans l'animation d'une activité, dans la gestion d'un groupe, est un objectif pédagogique qui rencontre la volonté des jeunes volontaires de gagner en assurance et en compétences.</p>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	

<p style="text-align: center;"><b>7</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Accompagnement bienveillant</b></p>	<p><b>8 principes</b> : L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de transmission entre chaque jeune engagé et son tuteur ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son projet d'avenir. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.</p>
<p style="text-align: center;"><b>CES</b></p>	<p><i>Tous les participants au corps européen de solidarité doivent avoir l'occasion d'exploiter pleinement les possibilités d'apprentissage et de développement sur les plans personnel et professionnel. Ces conditions doivent être garanties dans un environnement sûr, qui respecte et protège les droits de tous, ainsi que l'intégrité physique et émotionnelle, la santé mentale et le bien-être de chacun.</i></p>
<p><b>CHARTRE DU TRAVAIL VOLONTAIRE - Des affirmations</b></p> <p><i>Enfin, le travail volontaire est source d'apprentissage ; il est valorisant et formateur. Un accompagnement peut être nécessaire afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier de ces acquis.</i></p> <p><b>ÊTRE VOLONTAIRE N'EST PAS UN ÉTAT, C'EST UN PROCESSUS. IL EST ACCOMPAGNÉ PAR LES ASSOCIATIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Sensibilisation ou temps de préparation avant le début du projet ;</i></li> <li>- <i>Suivi et formation pendant le volontariat, pour appréhender le contexte, les enjeux, l'environnement du projet et ses aspects techniques ;</i></li> <li>- <i>Rencontres pendant et à la fin du volontariat pour partager les expériences, réfléchir sur leur sens et leur portée et les mettre en perspective en faisant le lien avec les comportements au quotidien et les différentes formes d'engagement citoyen ou militant (associatifs, sociaux, syndicaux, politiques...)</i></li> </ul> <p><i>Quelques soient les cadres, associatifs ou de droit public, les volontariats doivent contribuer à remettre au cœur du projet de société :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les relations humaines désintéressées et sans lien de subordination ;</i></li> <li>- <i>La confiance réciproque : entre les institutions et les citoyens, les jeunes et la société, les différentes cultures et milieux... ;</i></li> <li>- <i>La construction d'une citoyenneté active porteuse d'esprit critique, de contestation, de choix, d'engagements, de prise de responsabilité ;</i></li> <li>- <i>Le partage de l'intérêt général, avec l'implication de tous dans la vie et la gestion de la cité, chacun étant associé à la définition et l'évaluation du projet auquel il participe.</i></li> </ul>	
<p><b>Notre vision : « être à côté » et à l'écoute ; faire confiance, valoriser ; aider à progresser</b></p> <p>Accompagnement pluriel, c'est toute l'équipe, le lieu du volontariat qui est préparé et informée de l'accueil de volontaires. Accueillir, accompagner, c'est aussi se laisser interpellé dans ses pratiques et ouvrir des espaces d'expression, individuelle ou collective. Prendre le temps d'échanger, d'écouter, mais aussi d'expliquer.</p> <p>L'accompagnement est aussi de revenir sur les règles qui ont été établies au départ, qu'il s'agisse du contrat de volontariat signé ou de règles de vie dans la structure ou sur le chantier, pour les faire évoluer si nécessaire, pour laisser un groupe se donner ses règles de vie, compatibles avec les contraintes de l'action ou du lieu, ou revoir les conditions de son contrat avec un ou une volontaire.</p>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	

<p style="text-align: center;">8</p> <p>Respect du statut</p>	<p>Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un statut encadré fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le cadre doit être connu, reconnu et respecté par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.</p>
<p style="text-align: center;">CES</p>	
<p><b>Notre vision :</b> Les associations et les équipes accueillant les volontaires connaissent les cadres du service civique et du corps européen de solidarité.</p>	
<p><b>Les questions posées :</b></p>	
<p><b>Conclusions :</b></p>	